

Éditorial

Jean-Rémi Brault

Volume 36, numéro 1, janvier–mars 1990

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1028196ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1028196ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Association pour l'avancement des sciences et des techniques de la documentation (ASTED)

ISSN

0315-2340 (imprimé)

2291-8949 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce document

Brault, J.-R. (1990). Éditorial. *Documentation et bibliothèques*, 36(1), 3–4.
<https://doi.org/10.7202/1028196ar>

Tous droits réservés © Association pour l'avancement des sciences et des techniques de la documentation (ASTED), 1990

Cet article est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter en ligne.

<https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-dutilisation/>

érudit

Cet article est diffusé et préservé par Érudit.

Érudit est un consortium interuniversitaire sans but lucratif composé de l'Université de Montréal, l'Université Laval et l'Université du Québec à Montréal. Il a pour mission la promotion et la valorisation de la recherche.

<https://www.erudit.org/fr/>

éditorial

Certains lecteurs et certaines lectrices auront peut-être remarqué que nous avons modifié l'avis qui, depuis très longtemps, apparaissait au bas du Sommaire de chaque parution de la revue *Documentation et bibliothèques*. Nous avons coutume de préciser qu'«il est permis de reproduire en tout ou en partie les articles [publiés dans la revue] pourvu que l'origine en soit mentionnée».

Or, nous avons maintenant ajouté : «De plus, un auteur conserve le droit de faire paraître ailleurs dans une autre langue un article déjà publié dans la revue». Et nous nous permettons de préciser que, dans ce cas, «la Direction apprécierait en être informée».

Cette simple modification peut sembler d'une importance secondaire à beaucoup de lecteurs et lectrices. Aussi, il ne sera sans doute pas inutile de rappeler quelle démarche les membres du comité de rédaction ont suivie pour accepter cette modification et d'expliquer que ce changement revêt une plus grande importance qu'il n'y paraît au premier regard.

Rappelons tout de suite que cet ajout vise deux objectifs : d'abord, préciser clairement que la revue ne se réserve pas les droits exclusifs de publication sur les textes qu'elle diffuse ; ensuite, faire bien voir que la revue participe au mouvement international pour la promotion de la publication de textes originaux, à caractère scientifique ou technique, en langue française.

En fait, les responsables d'un périodique comme *Documentation et bibliothèques* ne peuvent rester indifférents devant le débat actuel autour de l'usage de la langue française dans les communications et les publications à caractère scientifique ou technique. Nous savons maintenant qu'un assez grand nombre de scientifiques préfèrent publier les résultats de leurs recherches dans des périodiques anglophones (américains, britanniques ou autres) afin d'être assurés de recevoir une plus large diffusion. Cette invasion de la langue anglaise dans la diffusion des connaissances scientifiques et technologiques a suscité un certain nombre de réactions positives qui visent à établir un juste équilibre des situations.

Une des réactions les plus intéressantes consista dans la création, en 1979, de la «Ligue inter-

nationale des scientifiques pour l'usage de la langue française» (LISULF). Réunis à Montréal en 1981, les membres de la LISULF lancèrent un manifeste «réclamant que les Gouvernements exigent des chercheurs de publier en français prioritairement tous leurs résultats valables, en retour des subventions qu'ils leur fournissent. Cette exigence n'interdit pas la publication en anglais».

Une analyse de la situation de la langue française dans le contexte scientifique et technologique et une réflexion objective sur cette situation nous obligent à constater que la langue française survit dans un équilibre fragile. On vante les mérites du français, on rappelle ses états de service, on apprécie sa clarté, en somme, comme l'écrivait l'ancien recteur Paul Lacoste, «un discours officiel qui oscillait entre le triomphalisme et la nostalgie, entre bonne conscience à l'égard du passé et une insécurité de plus en plus grande quant à l'avenir». (*Science et francophonie*, no 20 (décembre 1987), 8.)

Par ailleurs, l'invasion de la langue anglaise, surtout par le truchement des collègues américains et britanniques, se comprend. Aussi bien par leur nombre que par la qualité de leurs interventions dans la recherche et la diffusion des connaissances scientifiques et technologiques, ils imposent une forte présence et suscitent le désir de les intéresser aux travaux des scientifiques francophones. Le pas est vite franchi pour que ceux-ci confient aux périodiques de langue anglaise les résultats de leurs travaux. Les statistiques sont, à cet égard, accablantes et témoignent d'un important abandon des revues de langue française par les scientifiques francophones. Le sommet a sans doute été atteint par la mutation de périodiques scientifiques français, publiés à Paris, en périodiques de langue anglaise.

La LISULF, d'une part, et d'autres organismes internationaux de langue française, d'autre part, comme l'Association internationale des parlementaires de langue française (AIPLF) qui se réunissait à Québec en 1986 et l'Association des universités partiellement ou entièrement de langue française (AUPELF), ont donc décidé de réagir et, en quelque sorte, de politiser ce débat. Un colloque fut organisé et eut lieu à Ottawa, en 1987, sous le thème : «La science et la francophonie : une question politique».

Les objectifs de ce colloque étaient de mesurer l'exacte situation des publications scientifiques, de cerner l'ampleur du déclin de la langue française « devant l'hégémonie croissante de l'anglais » et, bien sûr, de proposer des remèdes. Et la solution dont la LISULF s'est faite le promoteur, c'est le projet DDA, c'est-à-dire, *droit des auteurs*. Ce projet vise à recommander à chaque périodique d'autoriser ses auteurs à publier ses articles dans une deuxième langue, dans une autre revue. Dans ce contexte, un chercheur francophone publie d'abord le résultat de ses recherches dans sa langue maternelle française et dans une revue francophone, puis, à sa guise, il publie le même article dans une traduction en langue anglaise (ou dans une autre langue) et dans une autre revue. Ainsi, ses travaux sont largement diffusés et personne ne peut se croire frustré.

Au surplus, le même principe peut être appliqué pour toutes les autres langues. Car, si les amoureux de la langue française peuvent nourrir certaines inquiétudes pour l'avenir de leur patrimoine linguistique, il est probable que les défenseurs des autres patrimoines linguistiques partagent les mêmes angoisses en présence des mêmes envahissements.

D'aucuns se demanderont, bien sûr, si ces craintes sont justifiées dans le domaine de la bibliothéconomie et des sciences de l'information. D'aucuns même marqueront leur étonnement qu'un périodique comme *Documentation et bibliothèques* parte en croisade pour « la défense et l'illustration de la langue française ». Il nous apparaît que seuls seront étonnés ceux et celles qui ont oublié le rôle primordial et l'influence constante (et souvent bénéfique) de la bibliothéconomie américaine et britannique ou bien ceux et celles qui n'ont pu constater l'omniprésence de la langue anglaise lors des réunions internationales annuelles.

Enfin, les membres du comité de rédaction ont pensé que leur démarche, en plus de marquer une fois encore leur attachement au patrimoine linguistique francophone, témoignait d'une solidarité avec les autres périodiques qui sont plus sérieusement menacés. Donc, dorénavant, les articles publiés dans *Documentation et bibliothèques* pourront être publiés dans une autre langue, dans une autre revue. Et cette traduction, et cette diffusion constitueront un honneur et pour l'auteur de ces articles et pour notre périodique.

Jean-Rémi Brault

Jean-Rémi Brault



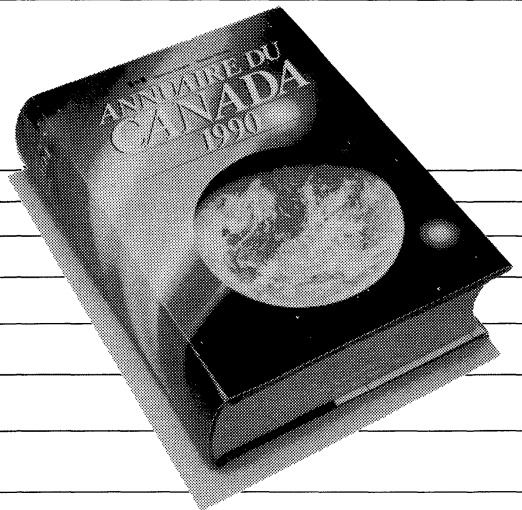
Statistique
Canada

Statistics
Canada

**En vente
dès maintenant**

**L'ANNUAIRE DU
CANADA**

1990



**La seule encyclopédie
dont ont besoin**

- ▶ les bibliothèques publiques
- ▶ les universités
- ▶ les écoles
- ▶ les instituts de recherche
- ▶ les médias
- ▶ les sociétés
- ▶ les petites et moyennes entreprises

et tous ceux qui veulent accroître leurs connaissances sur le Canada.

Prix : 49,95 \$

Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec le bureau régional du Québec au : 1-800-361-2831

Canada